

Economie

APRÈS TAPIE, EMC

Rocchi, le fonctionnaire qui coûte cher

Dans un référé envoyé au ministre de l'Economie, Pierre Moscovici, le 27 mars, la Cour des Comptes ouvre un deuxième dossier Jean-François Rocchi (photo). Ce dernier, qui a été mis en examen le 12 juin dans l'affaire de l'arbitrage Tapie pour « escroquerie en bande organisée » et « usage abusif de pouvoirs sociaux » lorsqu'il était président du CDR (la structure qui gère les actifs pourris du Crédit lyonnais), est aussi épinglé pour sa gestion de la liquidation de l'Entreprise minière et chimique (EMC) de 2006 à 2010. Que lui reproche-t-on ? D'avoir laissé dériver les honoraires du cabinet d'avocats August & Debouzy. Contrairement aux procédures prévues, Jean-François Rocchi n'aurait pas soumis au contrôleur chargé de valider les dépenses les lettres de mission de ce cabinet, datant de février 2010 et prévoyant des honoraires de 500 000 euros. Un oubli d'autant plus dommageable que les frais engagés « ont été en définitive de l'ordre de 1,2 million d'euros, soit plus du double de ceux prévus ». La Cour a également retrouvé un contrat de 2003 pour la cession d'une division d'EMC. Honoraires prévisionnels d'August & Debouzy : 60 000 euros. Au final EMC SA a réglé 1,8 million d'euros.

« La Cour attire l'attention sur les dérives, notamment de coût, résultant de contrats insuffisamment précis et contraignants avec des prestataires extérieurs », insiste Didier Migaud, le premier président de la Cour des Comptes. Ce sont déjà les magistrats de la rue Cambon qui avaient révélé qu'August & Debouzy avait touché 4 millions d'euros dans l'arbitrage Tapie pour défendre le CDR présidé par... Rocchi. SOPHIE FAY



Amazon s'attaque à l'épicerie

Après avoir « tué » les grands libraires et mis à genoux les distributeurs de produits bruns aux Etats-Unis, Amazon s'attaque à l'épicerie. Après avoir testé son service AmazonFresh.com à Seattle, son siège, le géant du commerce en ligne a étendu son offre à la ville de Los Angeles.

Et il ne s'arrêtera pas là, puisqu'il a embauché quatre des fondateurs du défunt Webvan, l'un des pionniers du secteur tué par l'explosion de la bulle internet. Le potentiel est immense : les Américains ont dépensé 568 milliards de dollars en épicerie l'an passé.

Blayau en terrain connu chez Areva

C'est donc Pierre Blayau, actuel patron de Geodis, filiale de la SNCF, qui va succéder à Jean-Cyril Spinetta à la présidence du conseil de surveillance d'Areva. Cet inspecteur des Finances, proche de Jean-Louis Beffa qui en avait fait son directeur du plan chez Saint-Gobain de 1982 à 1993, ne connaît rien à l'industrie nucléaire. Avant de s'intéresser au transport routier de marchandises avec Geodis, il a été président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute (1993-1997) et président de Moulinex (1997-2000). Mais le Rennais va pouvoir compter sur le soutien de Sophie Boissard, membre du conseil de surveillance depuis deux ans et par ailleurs



numéro deux de la SNCF... Quant à Luc Oursel, l'actuel président du directoire d'Areva, il a bossé sous les ordres de Blayau de 2004 à 2006 chez Geodis.

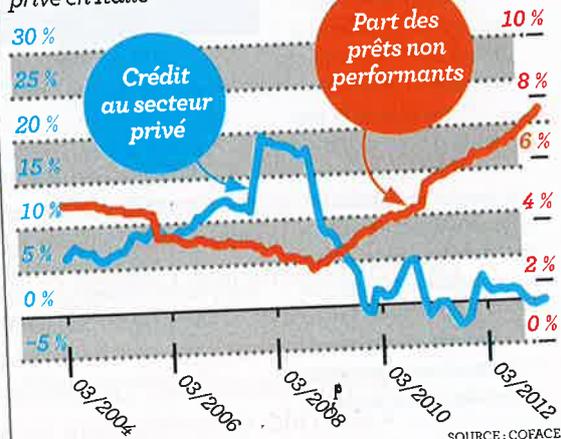
Une autre affaire d'arbitrage

Il n'y a pas que l'arbitre Pierre Estoup qui est suspecté de partialité, en ce moment en France. Le juge Renaud Van Ruymbeke vient de

décider la mise sous statut de témoin assisté de l'arbitre international Henri Alvarez. Cette décision fait suite à une plainte pour faux et usage de faux déposée par la PME française Loret, spécialisée dans les télécoms et établie en Guadeloupe. Le groupe Loret est depuis six ans en conflit (pour 800 millions de dollars) avec la société Leucadia Corporation, suite à un projet de joint-venture avorté concernant la construction et l'exploitation d'un réseau de câble internet dans l'ensemble de la Caraïbe. Après enquête, le juge a découvert que l'arbitre Henri Alvarez, associé du cabinet d'avocats canadien Fasken Martineau, avait, tout au long de la procédure, continué à travailler avec des clients... coactionnaires de Leucadia !

Italie : crédit en péril

Evolution du crédit au secteur privé en Italie



Une récente étude de la Coface insiste sur la part sans cesse croissante des « prêts non performants », dans une économie italienne en récession profonde (-2,4% en 2012, -1,7% prévus en 2013). Du coup, les banques italiennes, soucieuses d'améliorer leur bilan, freinent l'accès au crédit...